



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt quatre, le deux juillet à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 26
Pouvoir : 1
Absent : 0

Date de la convocation : 26 juin 2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, GABIGNON Christophe, DUFFAULT Laurent, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, BARREAULT Mireille, GAUTHIER Guillaume, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉE PAR POUVOIR :
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°92

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : PROJET DE CRÉATION DE PISTE CYCLABLE AVENUE JULES FERRY – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAGC

Les membres du conseil municipal sont informés que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut a, dans sa délibération n°6 du 4 mars 2024, adopté le règlement des fonds de concours pour l'année 2024. Il y est notifié le **montant du Fonds de concours attribué à la ville de Naintré : 37 993.61 €.**

Le règlement voté permet aux communes membres de déposer un dossier de demande de financement pour les projets relatifs à la mobilité douce.

La ville de Naintré a pour ambition de **créer une piste cyclable au niveau de l'avenue Jules Ferry.**

Les travaux consisteront à :

- la création d'une piste cyclable avenue Jules Ferry pour améliorer le réseau de pistes cyclables de Naintré et assurer la continuité avec le réseau existant côté du Bois Granger sur 747 mètres linéaires,
- la mise en œuvre d'un cheminement avec une largeur de 2.50 m en sable stabilisé fin permettant de rendre perméable cette nouvelle voie séparée de la circulation automobile sur 1 870 m²,
- l'installation d'une passerelle pour franchir le fossé de la Marmoure.

Le coût estimatif total de ce projet est estimé à 104 166.67€ ht, soit 125 000.00€ ttc.

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut peut subventionner ce type de travaux dans le cadre du fonds de concours 2024.

Le plan de financement est le suivant :

- Fonds de concours CAGC 2024 sollicité, 36.47% soit :	37 993,61€
- Fonds vélo CAGC 2024 sollicité, 14,40 % soit :	15 000,00€
- Fonds propres Commune de Naintré, 49,13% soit :	<u>51 173,06€</u>
Total :	104 166.67€

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le plan de financement tel que présenté et de solliciter la subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut.

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer des travaux pour permettre la création d'une piste cyclable avenue Jules Ferry,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut peut subventionner ce type d'investissement dans le cadre du fonds de concours 2024,

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à M le Maire de déposer la demande de subvention ;
- **charge** M. le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le 08 JUIL. 2024

